



3 2

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2021 – 046**  
**SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021**

**OBJET : Cession d'un immeuble appartenant à la commune cadastré AB358**  
**Mise à jour des données financières**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE** : 19

**PRÉSENTS** : (14) Mme Catherine COMBES, M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Monique LEROY, M. Luc FOURNIER, Mme Corinne TRINQUIER, M. David MOUTON, Mme Julie BÉNÉZECH, M. Franck TEYSSIER, Mme Sandrine COUSTE, M. Lucien DUPRÉ

**POUVOIRS** : (3) Mme Sylvie MAURY à Mme Marie-Claude MOTHE, M. Clément CHAPPERT à M. Alain GHISALBERTI, M. Philippe MARCON à M. Sylvain DÉCOR

**ABSENTS** : (2) M. Bruno ENJALBERT – M. Patrice HANRIOT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Claude MOTHE

**DATE DE CONVOCATION** : 23 septembre 2021

---

Le 21 décembre 2020, le conseil municipal a voté la cession d'un immeuble de la commune par délibération n°2020-043.

**Madame le Maire rappelle** à l'assemblée que la situation financière de la commune est déficitaire et qu'afin d'assainir celle-ci, le budget prévisionnel prévoit la vente de biens.

Concernant le bien, au sis 19 Avenue de Saint-Pons à Saint-Chinian, cadastré AB 358, d'une superficie de 79 m<sup>2</sup>, Ancien Hôtel FRAISSE, l'estimation initiale se situait à 60 000 € eu égard à la vétusté, aux travaux conséquents et onéreux de remise en état.

A la demande du notaire Me MALAVIALLE-DUQUOC, nous repassons en délibération cette cession avec la mise à jour des données financières afin de conclure la vente.

Suite au travail de l'agence immobilière GTI, en charge de la promotion, la vente a été conclue moyennant un prix de 47 000 € avec charge à la commune de payer la commission agence pour un montant de 5 000 €.

**Madame le Maire propose à l'assemblée**, après avoir pris connaissance des explications ainsi exposées, d'approuver la cession de l'immeuble susmentionné et d'autre part, d'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes afférents, au moment de la vente.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- **Article 1 : D'APPROUVER** la cession de l'immeuble susmentionné avec la mise à jour des données financières ;
- **Article 2 : D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les actes afférents, au moment de la vente ;
- **Article 3 : D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

***Adopté à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Le Maire,  
**Catherine COMBES**